



**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES

# GLOSSAIRE ENTREPRISE À DESTINATION DES DOCTORANTS ET DOCTEURS

---

## BRANCHE PROFESSIONNELLE

---

Regroupe les entreprises d'un même secteur d'activité et relevant d'un accord ou d'une convention collective (UIMM, UIC, Syntec, LEEM, banque assurance, ...).

---

## CAMPUS MANAGER

---

Salarié identifié pour être le lien entre l'école ou l'université dont il est issu et l'entreprise pour laquelle il travaille à des fins de sourcing (identification de candidats).

---

## CIR

---

Crédit d'impôt recherche. Il s'agit d'un ensemble d'incitations fiscales en faveur de la pratique de la recherche et de l'innovation dans l'entreprise.

---

## CODE DU TRAVAIL

---

Recueil de la plupart des textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail. Il existe aussi en dehors du code du travail des textes touchant de près ou de loin au droit du travail (dans la plupart des cas, des décrets ou arrêtés). De même, les accords et conventions collectives jouent un rôle normateur de plus en plus important avec l'évolution du dialogue social.

---

## CONVENTION COLLECTIVE

---

Une Convention Collective de Travail (CCT) est un accord entre des organisations d'employeurs et des syndicats de salariés reconnus. Les conventions collectives peuvent concerner : l'ensemble des travailleurs du secteur d'activité concerné, une zone géographique, une branche professionnelle, une entreprise dont le dirigeant appartient à une organisation patronale. Elle encadre et réglemente les contrats de travail et leur exécution. Les conventions collectives permettent de prendre en compte les spécificités de chaque métier, notamment les disparités d'organisation, la pénibilité du travail et les conditions sociales particulières. Les conventions collectives permettent donc d'ajuster l'application des lois selon le contexte. Dans tous les cas, les conventions collectives permettent : pour les travailleurs, d'avoir un cadre pour le contrat de travail, qui permet de garantir des conditions de travail et de revenu a minima ; pour les employeurs, de garantir une paix sociale en désamorçant les conflits globaux par la négociation.

---

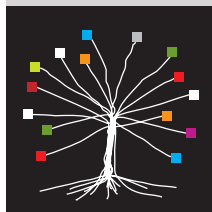
## FILIALE

---

Une filiale est une entreprise dont le capital appartient pour plus de sa moitié à une autre société dite société mère ou « holding », qui en assure généralement la direction, l'administration et le contrôle par l'intermédiaire d'une ou plusieurs personnes, administrateurs ou gérants qu'elle a désignés. Elle constitue une entité morale distincte de la maison mère sur le plan juridique, à la différence d'une succursale, ou encore d'un département de l'organigramme. Certains groupes d'entreprises de très grande dimension comportent de nombreuses filiales, sous-filiales et entreprises associées.



**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES



**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES

---

## GPEC

---

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, permet à l'entreprise d'identifier et d'adapter les compétences de ses ressources humaines à ses propres besoins et aux attentes des salariés.

---

## INTÉRESSEMENT

---

En finance d'entreprise, l'intéressement est une forme particulière de rémunération du travail, facultative, utilisée pour motiver le personnel et l'intéresser à la performance de l'entreprise. Il est conditionné à un objectif à atteindre pour l'entreprise : chiffre d'affaires, bénéfice, etc. Comme pour la participation, l'intéressement fait l'objet d'un accord entre l'entreprise et les salariés ou leurs représentants. Cet accord fixe notamment la formule de calcul et les modalités de répartition.

---

## MEDEF

---

Mouvement des entreprises de France, organisation patronale représentant les dirigeants de 750 000 entreprises françaises dans des secteurs aussi variés que l'industrie, le commerce, les services.

---

## PACKAGE SALARIAL

---

Ensemble des éléments de rémunération : salaire, stock options, intéressement, avantages en nature (par exemple véhicule de fonction, « blackberry »...).

---

## PME

---

Selon la définition de la Commission européenne, il s'agit d'une entreprise dont l'effectif est inférieur à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros.

---

## STOCK OPTION

---

Forme de rémunération versée par des entreprises généralement cotées en Bourse. Il s'agit d'une option d'achat dont l'actif sous-jacent est l'action de l'entreprise concernée. Ainsi, ce système permet à des dirigeants et à des employés d'une entreprise d'acheter des actions de celle-ci à une date et un prix fixé à l'avance. Ceci a notamment l'avantage d'inciter les employés à agir pour faire monter le cours de leur entreprise.

---

## TPE

---

Entreprises de moins de 20 salariés. Elles représentent plus de 95 % du total des entreprises en France.



**LED**  
LES ECOLES DOCTORALES

## GLOSSAIRE UNIVERSITÉS À DESTINATION DES ENTREPRISES

---

### AERES

---

L'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur a été créée par la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

---

### ANR

---

L'Agence Nationale de la Recherche, établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2007, est une agence de financement de projets de recherche.

---

### ANRT

---

L'Association Nationale de la Recherche Technique rassemble depuis 1953 les principaux acteurs, publics et privés, de la R&D : entreprises, organismes de recherche et de formation, centres techniques industriels, sociétés de recherche sous contrat, d'ingénierie et de conseil. Elle a pour objectif d'aider à améliorer l'efficacité du système français de recherche et d'innovation, d'encourager les concertations et de développer les coopérations, tant au niveau européen qu'au niveau national.

---

### ATER

---

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche. Enseignant-chercheur recruté à l'université pour une durée déterminée, après le doctorat. Le service d'enseignement est de 192h à temps plein et 96h à mi-temps.

---

### CIFRE

---

Convention industrielle de formation par la recherche permettant le financement d'un projet doctoral par une entreprise, sur un sujet défini en commun par l'entreprise et le laboratoire d'accueil. Généralement, le contrat est partagé par un établissement d'enseignement supérieur (ou organisme de recherche) et une entreprise ou une association ou une collectivité territoriale. Le contrat est géré par l'ANRT.

---

### DOCTORAT

---

« La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales. Elle consiste en une formation par la recherche, à la recherche et à l'innovation, qui peut être accomplie en formation initiale ou continue. Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur ». (Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale article 1). « Doctorant » est le nom donné au jeune chercheur qui prépare un doctorat. Docteur est le titre du diplômé d'un doctorat.

---

### DOCTORANT CONSEIL

---

Doctorant qui mène parallèlement à ses travaux de thèse, une mission en entreprise rémunérée, au rythme de 1 à 2 jours par semaine, pendant une durée variable, sur un sujet défini en commun avec l'entreprise (veille technologique, communication, formation...) et correspondant à ses domaines de compétences (mais pas nécessairement en lien direct avec son sujet de doctorat).

---

### ÉCOLE DOCTORALE

---

Communément appelée « ED ». Elles gèrent administrativement les doctorants qui effectuent leurs travaux de recherche dans les laboratoires affiliés, et contrôlent le bon déroulement de leurs projets doctoraux.

---

**LES DOCTEURS**  
LE SENS NEUF DE L'ENTREPRISE





**LEO**  
LES ECOLES DOCTORALES

Leur mission consiste également à leur proposer une offre de formation continue permettant l'acquisition de compétences transverses, complémentaire à leur formation par la recherche et à suivre le devenir de leurs diplômés.

---

## EPST

---

Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique. Exemples : CNRS, INRIA, INRA, INSERM, etc.

---

## LMD

---

Licence-master-doctorat (BAC+3/5/8). La réforme LMD désigne l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur suite au processus de Bologne.

---

## MASTER

---

Diplôme universitaire sanctionnant une formation Bac+5 reconnaissant une haute expertise dans un domaine académique ou professionnel. En général, le diplôme est obtenu à l'issue d'une formation théorique poussée et de la préparation d'un travail de recherche en laboratoire (master dit « recherche ») ou d'un projet au sein d'un organisme ou d'une entreprise (master dit « professionnel »).

---

## PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ

---

Association, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun.

---

## PRES

---

Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Ces regroupements universitaires visent à accroître la visibilité des offres de formation et de recherche d'un site et à améliorer la coopération entre les établissements associés. Ils se mettent en place suite à la loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006.

---

## SAIC

---

Service d'Activités Industrielles et Commerciales. Ce service, mis en place par les universités, a pour but d'aider les laboratoires et les chercheurs dans toutes les démarches liées à la valorisation de la recherche, aux relations entre les laboratoires et les entreprises et autres activités commerciales.

---

## SUIO

---

Service Universitaire d'Information et d'Orientation. Il a pour objectif d'aider les étudiants à construire leur projet professionnel et de structurer les relations entre les universités et les entreprises sur l'aspect insertion professionnelle (organisation de forum...).

---

## UFR

---

Unité de Formation et de Recherche gérant l'offre de formation et de recherche d'une discipline (UFR de mathématiques, de sciences humaines...) dans une université. Les anciennes « facultés » sont devenues des composantes (UFR) de l'université depuis la loi Faure de 1968.

---

## UMR

---

Unité Mixte de Recherche. Unité de recherche commune entre une université et le CNRS, recevant des moyens (personnels, finances...) de la part de ses deux tutelles.

---

## UPR

---

Unité Propre de Recherche. Unité CNRS indépendante de l'université.

**LES DOCTEURS**  
LE SENS NEUF DE L'ENTREPRISE

